

Jean-Claude Mermoud s'attaque aux pollueurs du canton

Le conseiller d'Etat responsable de la Sécurité et de l'environnement a présenté hier la suite des travaux pour l'assainissement des endroits à risques. Il demandera 4 millions au Grand Conseil et durcira la surveillance des sites

La négligence des générations précédentes en matière de déchets va nous coûter cher. Après avoir établi un cadastre des anciennes décharges du canton en 1997, l'Etat poursuit sa croi-



PAR
Lise BOURGEOIS

sade. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a présenté hier la prochaine étape de ces travaux qui rivalisent en complexité et en cherté.

Il s'agit tout d'abord de régler le plus vite possible le sort de sept décharges dont l'état dégradé menace les sources à proximité. Ces sept sites (*lire infographie*) ne seront même pas assainis à l'issue des travaux, mais simplement mis hors d'état de nuire. L'assainissement proprement dit interviendra plus tard, selon les priorités. Les premières interventions coûteront 1,05 million. Jean-Claude Mermoud entend en demander trois autres au Grand Conseil dès sa session de mars pour continuer de surveiller les autres décharges, dont le danger est avéré, et afin de poursuivre le travail d'inventaire. D'après un député membre de la commission ad hoc, le crédit sera octroyé sans problème.

Mais les commentaires désabusés ne sont pas exclus. Dix autres sites ont en effet été classés «à

risques certains» et font, pour quelques-uns, déjà l'objet de travaux. Les trois premiers sont en voie de traitement. Il s'agit de la décharge de Réverule à Vuflens-la-Ville, de celle de la Colliare à Penthaz, de la tristement célèbre Morenche à Sottens, où deux personnes perdirent la vie en 1991 (5 millions déjà engagés). Les sept autres décharges dangereuses restent sous haute surveillance: Près-des-Fourches à Noville, En Coffy à Bioley-Orjulaz, En Chétry à Aubonne, La Fare à Vuflens-la-Ville, Molard-Parelliet à Trélex, Le Boiron à Tolochenaz et Mollie à Bot-tens.

Une partie du prochain crédit sera consacrée à un recensement des sites industriels et lieux d'accident (endroits où un camion de mazout s'est renversé, par exemple). Un travail de longue haleine si l'on songe qu'une première estimation fixe à 2000 le nombre d'entreprises à risques sur un total de 15 000 et à 150 le nombre de lieux d'accident à traiter! Rappelons que l'inventaire des décharges n'a porté «que» sur 700 endroits, dont 140 ont nécessité des investigations complémentaires.

Tout ce travail n'est pas le fait d'une politique exemplaire du canton. Deux ordonnances fédérales (1990 et 1998) imposent ces traitements à toutes les collectivités. L'extension des recherches aux sites industriels et aux lieux d'accidents est due à la deuxième



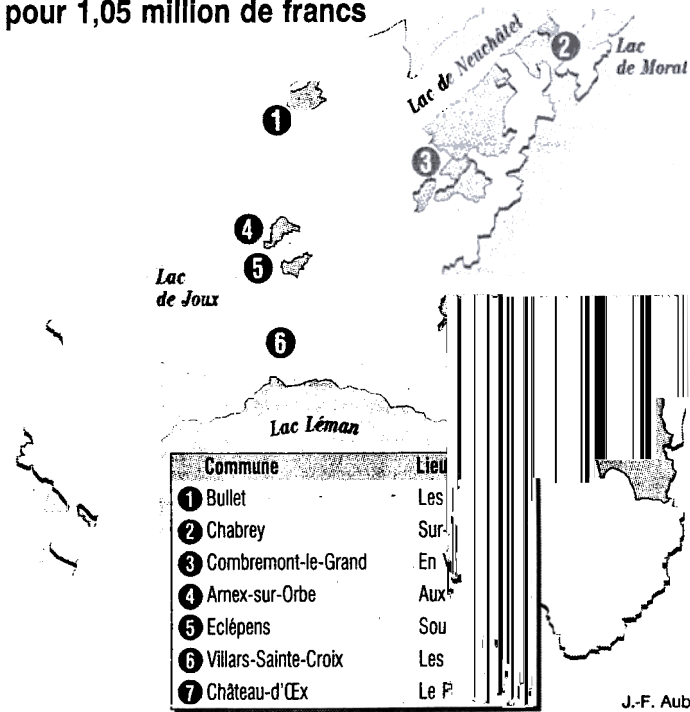
Jean-Claude Mermoud. ASL

ordonnance, laquelle pose un délai de réalisation à fin 2003. Les autres cantons romands sont soumis aux mêmes contraintes: «Nous nous voyons quatre fois par an afin de travailler en cohérence», relève Monique-Lucie Marchand, ingénieure au Service des eaux à Lausanne.

Le pollueur doit payer

Bien que ces tâches relèvent de la figure imposée, Jean-Claude Mermoud tient à en rajouter: «Ce dossier est essentiel pour le Département de la sécurité et de l'environnement. Nous allons durcir la politique de surveillance des sites et contraindre les communes à avancer.» Voilà qui nous amène

Sept décharges à remettre en état pour 1,05 million de francs



à la problématique du financement! Les travaux sont «accompagnés» financièrement par l'Etat, mais c'est en principe le pollueur qui paie. Les dossiers sont donc soumis aux aléas des négociations...

Quel que soit le payeur, il faudra encore 32 millions à moyen terme pour assainir les sites les plus dangereux. Quant aux tra-

voux sur les sites industriels, auxquels l'Etat devra participer financièrement vu les faillites ou disparitions d'entreprises, on n'en sait rien pour l'heure. Une estimation sera donnée à la fin de la première étape. A titre de comparaison, la Confédération évalue à 5 milliards le coût total des assainissements en Suisse.

L. Bs